# TRAVAUX PUBLICS

## Entretenir l'espace public, pour l'embellir, l'améliorer et le sécuriser

Depuis longtemps, Woluwe-Saint-Lambert est réputée pour la qualité de son espace public et de son environnement.

Ces cinq dernières années, grâce à des finances communales particulièrement saines, le Collège des bourgmestre et échevins a poursuivi et amplifié les investissements en matière de rénovation des trottoirs et voiries, aménagement des espaces verts, sécurisation des abords des écoles, sécurité des usagers les plus faibles (piétons, cyclistes, personnes à mobilité réduite)...

En effet, le Collège est convaincu que de tels investissements sont bénéfiques à plusieurs points de vue : esthétique des lieux, renforcement du sentiment de sécurité (notamment par un meilleur éclairage public), identification des habitants à leur quartier, convivialité renforcée (pour preuve, les fêtes de quartier qui se sont multipliées ces dernières années), valorisation du patrimoine privé.

### Nous y travaillons ensemble

La plupart des travaux réalisés ont été soumis à l'avis préalable des habitants des quartiers concernés. En 6 ans ce sont près de 100 réunions qui ont été tenues avec les habitants. Cette consultation systématique résulte de l'application du Code communal de la démocratie locale, code qui est une véritable référence en Région bruxelloise. En effet, lors de ces réunions de concertation, les citoyens sont les mieux à même de parler de leur quartier. Des milliers d'habitants qui y ont participé, montrant un esprit positif et leur volonté de contribuer à la qualité de vie dans notre commune.

La patience et la compréhension des habitants, à l'égard des inconvénients que génèrent parfois les chantiers, doivent être saluées. Certains nécessitant la coordination de l'ensemble des sociétés concessionnaires de service public (eau, gaz, électricité, égouttage) ont été de longue durée. Les autorités veillen en effet à ce que tous les intervenants travaillent de concert afin d'éviter la réouverture successive des voiries.

En parallèle des grands chantiers, chaque jour, les services communaux veillent aussi à l'entretien de la commune, accomplissent des dizaines d'actes pour que chaque petit problème constaté soit résolu le plus rapidement et le plus efficacement possible.

Olivier Maingain

bourgmestre, chargé des travaux publics et de la mobilité

## Réaménagements de quartiers

### **Avenue des Ombrages**

Renouvellement complet des trottoirs, de l'asphalte et des aires des stationnement en schiste rouge. Les emplacements de parking, placés perpendiculairement à la chaussée, ont été allongés pour éviter que les véhicules ne débordent sur la chaussée. Afin de sécuriser la traversée des piétons, un plateau surélevé a été installé au croisement de l'avenue des Ombrage et de la rue J. G. Martin, ainsi qu'à la limite de l'avenue Gribaumont. Un nouvel éclairage sur poteau (hauteur 6,30 m), plus adapté à la configuration de la rue et aux arbres, a été installé. De nouveau arbres ont été plantés



### **Quartier Pauwels-Abeloos-Bastin**

La jonction des avenue Pauwels, Abeloos et Bastin présentait deux carrefours successifs mal définis et insécurisant pour les automobilistes et les piétons.

Des extensions de trottoirs ont été réalisées aux coins de chaque avenue.

Un îlot directionnel a été construit à la fin de l'avenue Abeloos à la jonction avec l'avenue Pauwels. Avenue Bastin, au croisement avec l'avenue Pauwels, un petit îlot directionnel s'inscrit dans la prolongation de la berme centrale.

Un îlot a été aménagé avenue Pauwels, juste avant le croisement avec l'avenue Bastin, afin de marquer clairement le sens interdit de l'avenue Pauwels pour le tronçon compris entre l'avenue Bastin et l'avenue de Broqueville, tout en permettant le passage des cyclistes.

Une piste cyclable à contre sens sera aménagée par la région dès qu'elle aura réaménagé le carrefour Broqueville/ Hymans. Ces aménagements, définis à l'issue de plusieurs réunions avec le habitants, sécurisent les traversées piétonnes en réduisant la largeur des voiries et en définissant clairement le trajet de circulation des véhicules. Les riverains ont aussi été consultés pour le choix des essences d'arbres qui seront prochainement plantés.

### Quartier G. J. Martin

Rue Georges et Jacques Martin (entre l'avenue des Ombrages et la rue de la Cambre) on a procédé à la réfection des trottoirs en klinkers « gris » et des espaces de stationnement en klinkers « bruyère ». Le coffre de voirie a été refait ainsi que l'asphaltage, ce qui rend toute sa convivialité à ce petit quartier commerçant.

### **Avenue Jean Monnet**

Un affaissement du sous-sol a provoqué une déformation du profil de la voirie. Le système d'égouttage ayant été



affecté par cet affaissement, la société Vivaqua a remplacé totalement ses installations. Le remblaiement a été effectué avec une terre plus stable qui évitera, tant que faire se peut, le tassement. Les conduits d'égouts sont dans un matériau spécifique plus souple qui permet de supporter d'éventuels petits mouvements du terrain.

Lors de ces travaux, les avaloirs, situés en milieu de voirie, et qui causaient un bruit dérangeant lié au passage du trafic, ont été déplacés en bordure de chaussée.

La commune a ensuite procédé à la réfection totale de la voirie, de façade à façade, soit sur 4760 m2. Ces travaux se termineront cet été. Une nouvelle piste cyclable va être crée sur le trottoir avenue Jean Monnet

#### **Quartier Grootveld**

Un programme pluriannuel permet de remettre en état, par phases successives, l'ensemble de ce quartier. L'avenue du Chèvrefeuille, le Grootveld, le clos du Bouton d'or, l'avenue du Bluet, et la rue Louis Jasmin toute proche, ont bénéficié de la réfection des trottoirs, de l'asphaltage des chaussées, de la réfection des chemins piétonniers, de la réfections des escaliers et des murets. Ce programme est toujours en cours.

### **Avenue Slegers**

Suite au renouvellement des installations par les intercommunales, la commune a procédé à une phase de rénovation en profondeur. On a procédé à la réfection totale des trottoirs (6610 m2 en klinkers), la plantation de nouveaux arbres (211 Féviers) et le remplacement du mobilier urbain.

La sécurité des piétons a également été renforcée, par la construction d'un passage pour piétons surélevé au croisement avec l'avenue Laudy et avec l'avenue Tytgat, la création d'avancées de trottoirs aux passages pour piétons et l'aménagement "d'oreilles de cockers" aux carrefours, pour empêcher le stationnement à ces endroits.



### Chaussée de Roodebeek

On a procédé à des travaux de sécurisation de la chaussée de Roodebeek entre l'avenue Heydenberg et l'avenue de Mai.

- Au carrefour Roodebeek Heydenberg Croix du sud, on a aménagé deux parterres et un coussin berlinois, ainsi que des oreilles de trottoirs au croisement avec l'avenue Heydenberg. Au carrefour Roodebeek Verseau, on a élargi le trottoir, afin de pouvoir contourner confortablement le très beau tilleul, placé un coussin berlinois et aménagé une oreille de trottoir.
- Au carrefour Roodebeek Speeckaert : on a aménagé des oreilles de trottoirs.
- Un coussin berlinois a été installé avant la rue de la Charrette, en plus du petit îlot franchissable. Un aquadrain été placé en voirie, afin de recueillir une partie des eaux qui dévalent la rue de la Charrette par fortes pluies.
- A hauteur du parc : on a aménagé un dispositif créant une chicane pour ralentir les véhicules et faciliter les entrées et sorties du parc.

### Rue Théodore De Cuyper

On a réaménagé la rue, de façade à façade, dans le tronçon compris entre l'avenue Jacques Brel et la chaussée de



Roodebeek. On a modifié le profil de la voirie afin de diminuer la pression automobile, d'augmenter l'espace de stationnement et de sécuriser les traversées piétonnes par des carrefours surélevés. L'espace public a été embelli grâce à la création d'une petite place conviviale avec du nouveau mobilier urbain, une fontaine et des plantations.

On a procédé au réaménagement complet de la voirie, avec modification du profil de la voirie afin d'assurer une meilleure sécurité aux usagers des avenues Laudy, Sterckmans et Tytgat.

### Réfection de chemins piétonniers

La réfection des chemins piétonniers reliant les avenues Oscar Jespers, Henri Lafontaine et Henri-Victor Wolvens est en cours. Ils étaient en dolomie et avaient été dégradés par le ruissellement des eaux. Ils sont refaits en klinkers, ce qui en rendra l'usage plus agréable et plus sécurisant. La réfection devrait se terminer d'ici l'été.

### Le chemin des Floralies

En cas de fortes pluies, le "chemin des Floralies", qui serpente entre l'école Floralia et les immeubles d'habitation était régulièrement envahi par la boue. En effet, les talus qui le bordent avaient fini par s'affaisser, et étaient emportés par les pluies.

Bien que le chemin soit en copropriété partagée par la Communauté flamande (abords de l'école Floralia), une société privée et la commune, la commune a fini par procéder aux travaux à sa seule charge afin d'assurer la sécurité des usagers.

Le site a été nettoyé et débarrassé des anciennes infrastructures de soutènement. Les talus ont été aménagés en paliers pour assurer une meilleure stabilité, des panneaux d'Azobé tressé, un bois imputrescible, qui allie solidité et esthétisme assurent le soutènement. Du lierre et d'autres plantes viendront, par leur enracinement, assurer la fixation des terres afin d'éviter tout glissement de terrain.



## Renouvellement complet de 22 km de trottoirs



Rues de la Liaison, du Carrefour, de la Roche Fatale (entre Tomberg et Solleveld), Vergote, Notre-Dame, de la Roche Fatale (entre Tomberg et avenue du Roi Chevalier).

Avenues de Mai (entre avenue Heydenberg et square Levie), A. J. Slegers, du Capricorne, Robert Dalechamp (entre avenue de Mai et chaussée de Roodebeek, d'Avril, de Mars (entre avenue de Juillet et avenue Herbert Hoover), Herbert Hoover (entre square Levie

et chaussée de Roodebeek), de l'Idéal (devant les immeubles du n°2 au n°32 et du n°36 au n°50), du Verseau, Edouard Speeckaert (entre avenue de Mai et chaussée de Roodebeek), avenue du Bois de Sapins, de la Croix du Sud et du Bélier, avenues des Gémeaux, Orion, du Sagittaire et Pégase,

avenue Heydenberg (entre avenue de Janvier et chaussée de Roodebeek et entre avenue d'Octobre et chaussée de Roodebeek), clos du Dauphin.



# Le réaspahltage de 13 km de voiries

- Rues Théodore De Cuyper (entre avenue des Dix Arpents et Hof Ten Berg), rue Voot (entre place Saint-Lambert et place du Sacré-Cœur), rue de la Cambre (entre rue L. Ceusters et avenue du Val d'Or), du Carrefour, rue Vervloesem (entre chaussée de Roodebeek et avenue Paul Hymans), de la Station de Woluwe (entre boulevard de la Woluwe et rue des Déportés), Vergote, du Zéphyr, Jacques Hoton, Cayershuis, Solleveld (entre avenue Baden Powell et rue Vervloesem).



- Avenues Constant Montald (entre avenue Abeloos et avenue De Broqueville), avenue des Cerisiers (entre avenue de Mars et Square Levie), avenue Heydenberg (réparations localisées du revêtement asphaltique et réfection complète de l'asphalte et du coffre de la voirie côté pair entre square de Meudon et avenue Edouard Speeckaert), Robert Dalechamp (entre avenue de Mai et chaussée de Roodebeek revêtement asphaltique et coffre de la voirie), Albert-Elisabeth, de Janvier, avenue de Mai (entre square du 8 Mai 1945 et square Levie), du Couronnement, J. G. Van Goolen.
- Clos A. J. Slegers, chemin des Deux Maisons (entre chaussée de Roodebeek et place de la Sainte-Famille), square Joséphine-Charlotte (devant les immeubles du n° 1
- au n°7), parvis Saint-Henri et avenue Prekelinden (entre le parvis et avenue Georges-Henri), voirie latérale située rue Saint-Lambert (devant les immeubles du n° 135 au n°143), chaussée de Stockel (entre chemin du Struykbeken et clos André Rappe), Tomberg (entre l'avenue de Broqueville et l'avenue J.-P. Rullens), chaussée de Roodebeek (entre avenue Herbert Hoover et avenue Heydenberg).
- Au carrefour formé par la rue Neerveld et la rue de l'Athénée Royal. Au carrefour formé par la rue Théodore De Cuyper et l'avenue Jacques Brel.
- Avenues Victor Gilsoul (entre les avenues du Castel et de Broqueville) , Speeckaert (entre avenue de Mai et

chaussée de Roodebeek), rue Vandenhoven (entre rue Voot et rue des Bannières),

- Remise en état du revêtement de la voirie de l'avenue de la Chapelle.

### Renforcer la sécurité des enfants devant les écoles

### **Ecole Parc Malou Robert Maistriau**

Avenue Maerckaert, les trottoirs ont été refaits ainsi que le réasphaltage de la voirie dont le profil a été modifié afin de sécuriser les déplacements des usagers et en particulier des piétons. Un espace « dépose-minute » a été aménagé devant l'école.

Afin de ralentir le trafic un plateau surélevé a été installé au carrefour Maerckaert, et un « dos d'âne » a été aménagé au carrefour formé par les avenues Georges Maerckaert et Marcel Devienne, dont les oreilles de trottoirs ont été redessinées.



#### Sacré-Cœur de Linthout

Une redéfinition de la circulation a été effectuée aux abords de l'Institut du Sacré-Cœur de Linthout. Deux dispositifs ralentisseurs (coussins berlinois) ont été placés rue Bâtonnier Braffort et avenue des Deux Tilleuls. Un espace « dépose-minute » a été aménagé.

### Ecole européenne

Une zone « dépose minute » avait déjà été aménagée en 2008 dans Kleinenberg.

Un nouvel arrêt « dépose minute » a été aménagé en 2011, au croisement de Kleinenberg et de l'avenue Oscar Jespers, où une berme engazonnée a été aménagée. Ce dispositif permet aux véhicules de faire demi-tour pour reprendre la rue De Cuyper, évitant ainsi l'engorgement du quartier par du trafic de transit.

#### Institut La Providence



Afin de sécuriser les abords de l'école et la circulation des usagers faibles en ralentissant le circulation, un trottoir traversant a été réalisé rue Fabry à hauteur de la rue des Déportés, ainsi que rue du Pontonnier à hauteur de la

rue des Déportés. Un passage pour piétons surélevé a été aménagé rue des Déportés à hauteur de la rue Voot. Et enfin, un arrêt « déposeminute » a été aménagé rue des Déportés devant l'entrée de l'école de La Providence.



### **Ecole Floralia**

On a aménagé un trottoir traversant la rue des Floralies dans le prolongement du trottoir de la rue Vervloesem côté pair, afin de sécuriser la circulation des élèves.



### Des espaces « dépose-minute »

Des espaces « dépose- minute » ont également été installés devant l'école Saint-Henri (avenue des Cerisiers), l'annexe de Floraliaschool (avenue Théodore De Cuyper) , l'école Princesse Paola (entrée du parc Roodebeek), et l'école Prince Baudouin (avenue du Couronnement).

# Favoriser les déplacements cyclistes

La commune veille à l'entretien des pistes cyclables, même lorsqu'elles sont régionales, en procédant à la réfection régulière de l'asphalte rouge, des marquages au sol et au placement de panneaux de circulation.

- Le renouvellement total en asphalte rouge de la piste cyclable a été réalisé dans les rues de la Roche fatale, Moonens et Dries, ainsi qu'avenue du Couronnement. Un cheminement dans des rues résidentielles en itinéraire

parallèle à l'axe dense et pentu de l'avenue Paul Hymans.

- Chaussée de Stockel, tronçon compris entre le Struykbeken et la Médiatine, la chaussée a été refaite et le profil modifié pour intégrer une piste cyclable marquée dans le sens de la montée et une bande cyclable suggérée dans le sens de la descente.

Rénovation et a piste cyclable et le piétonnier de la rue des Bluets assurant la jonction "champêtre" entre l'avenue du Capricorne et la place de la Sainte-Famille.



### SUL

Toutes les voiries en sens unique qui le permettaient ont été aménagées en SUL (sens unique limité qui permet la circulation à contre sens des cyclistes). Certaines voiries ne le permettent pas en général en raison d'une largeur insuffisante qui rendrait la chose trop dangereuse.



### Range-vélos

Il existe actuellement à Woluwe-Saint-Lambert 330 emplacements destinés à stationner un vélo. Depuis plusieurs mois, les autorités communales ont entrepris de renforcer systématiquement la présence de range-vélos dans les lieux très fréquentés, tels les centres commerciaux, les écoles, les bibliothèques, les infrastructures sportives ou culturelles, les bâtiments communaux, les stations de transports en commun.

Il existe aussi 116 emplacements couverts.

## Des rues arborées

Le réaménagement des voiries nécessite parfois de remplacer les arbres ; les essences sont, le plus souvent, choisies en concertation avec la population.

De nouveaux arbres ont été plantés dans les avenue de Mai, Slegers, Dalechamp, d'Avril, de Mars, Herbeert Hoover, Prekelinden et rue de la Liaison.





Les squares Paul Bisman, des Cerisiers, des Constellations, Joséphine Charlotte, Konkel ainsi que le parc René Pechère, ont bénéficié d'une série de réaménagements.

## **Lumière sur Woluwe-Saint-Lambert**



Un grand nombre de voiries ont bénéficié du renouvellement de l'éclairage public :

- Place du 8 Mai ;
- Avenues de Calabre, Jean-Monet, Paul Hymans, de la Croix du Sud, du Yorkshire, Slegers, de l'Equinoxe, Constand Montald, Jean-François Debecker, du Capricorne, des Ombrages, Georges Henri, Victor Gilsoul, de Février, du Bois de Sapin, d'Avril, de janvier, de Juillet, Robert Dalechamp; Rue Théodore De Cuyper, des Bluets, du Zéphyr, Konkel, Notre-Dame, de Calabre;
- Chaussée de Stockel, chemin du Struykbeken, clos des Bouleaux, sentier Cassiopée, square de Meudon, ainsi que la plaine de jeux du parc Malou.

\* \* \*